Article 31 du Règlement

Donc, ces estimations faites par la direction sont basées sur l'exercice que le Conseil des Arts a fait dans le cadre des coupures de 10 p. 100 au Conseil des Arts, suite au dernier budget. Ce que je pourrais déposer à la Chambre, c'est le communiqué de presse officiel qui donne les orientations permettant à la direction du Conseil des Arts de pouvoir avancer le chiffre approximatif de cinq millions de dollars.

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 h 08, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 08.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai examiné les propositions de réforme parlementaire faites par la ministre de la Défense nationale dans le cadre de la course à la direction du Parti progressiste conservateur. Ce qui est frappant, ce ne sont pas les propositions comme telles, mais plutôt le fait que la «nouvelle» politique avancée par la ministre est encore un exemple d'idées—telle la possibilité pour les députés de voter plus librement—que l'on veut s'approprier comme si c'était la première fois que de telles idées étaient suggérées.

La ministre a, sans en donner la source, emprunté ces idées à un rapport publié récemment par le Comité permanent de la gestion de la Chambre, tout comme les libéraux avaient en janvier, sans en donner la source, emprunté leurs idées à un sous-comité de ce même comité, et le gouvernement avait dans le discours du Trône de 1991 copié les idées du Parti réformiste en ce qui concerne la possibilité pour les députés de voter plus librement, tout comme ce dernier avait prétendu auparavant que cette idée venait de lui.

Le fait est que si l'on regarde l'histoire récente, l'idée de laisser aux députés la possibilité de voter plus librement avait été lancée en 1985 par le Comité McGrath, voire avant cela par des députés comme moi alors que nous étudiions le rapport LeFebvre sur la réforme du Parlement.

Juste un rappel historique à l'intention des candidats et de tous ceux qui prétendent à la réforme mais n'ont pas la décence d'indiquer leurs sources.

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le journal *Les Affaires* publiait, le 17 avril 1993, un reportage intitulé: «L'autonomie des régions vient à point nommé.»

Selon cet article, et d'après une entrevue avec le ministre conservateur responsable du Développement régional pour le fédéral au Québec, M. Benoît Bouchard, la liste des initiatives appuyées par Ottawa, entre 1988 et 1992, est impressionnante. M. Benoît Bouchard est particulièrement à l'aise en précisant que son gouvernement a participé dans une mesure de 5 milliards de dollars au Québec. «Quand on a l'occasion de bien définir les rôles et d'apporter les précisions sur la démarche qu'on veut suivre, les gens sont étonnés» confie M. Benoît Bouchard.

Monsieur le Président, députés fédéraux de cette Chambre, gens de l'Abitibi, je suis fier du travail de Benoît Bouchard. Le fédéral «a livré la marchandise au Québec et en Abitibi».

Au nom des Abitibiennes et Abitibiens, je tiens à remercier sincèrement Benoît Bouchard pour le support formidable qu'il nous a apporté dans les dossiers régionaux d'Abitibi.

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, nous revoici encore une fois au temps du budget et des impôts. Je veux porter à l'attention du ministre des Finances et du ministre du Revenu national un aspect injuste du régime fiscal.

Voici ce que m'écrit l'une de mes électrices: